

# PHOENIX MEMOIRE DEGRESSIF BANCAIRES SEPTEMBRE 2024



**Période de commercialisation**  
du 12 juillet 2024 au 27 septembre 2024 (inclus)



**Durée d'investissement conseillée**  
10 ans et 3 mois  
(hors remboursement anticipé automatique)<sup>(2)</sup>

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 12 juillet 2024 au 27 septembre 2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 septembre 2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans et 3 mois (hors remboursement anticipé automatique)<sup>(2)</sup>.  
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **ISIN** : XS2835142931
- **COTATION** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL LTD<sup>(3)</sup> ("L'ÉMETTEUR")**. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).
- **GARANT** : The Goldman Sachs Group, Inc<sup>(4)</sup>.

## equitim.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 13/10/2025.

(3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(4) Standard & Poor's : A+, Moody's : A1, Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 02 juillet 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

## ■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » soit 1000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 27/09/2024 et la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> selon les cas. En cas d'achat après le 27/09/2024 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

**Pour un investissement dans « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 », vous êtes exposés pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution des indices Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index, Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.85 Index et Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index (L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,05€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : SGACA105 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)), de l'indice Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.85 Index (L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 3,85€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. ; code Bloomberg : SGBNP385 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et de l'indice Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index (L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,35€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : SGGLE135 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)).**

... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équilibré si celui-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique.

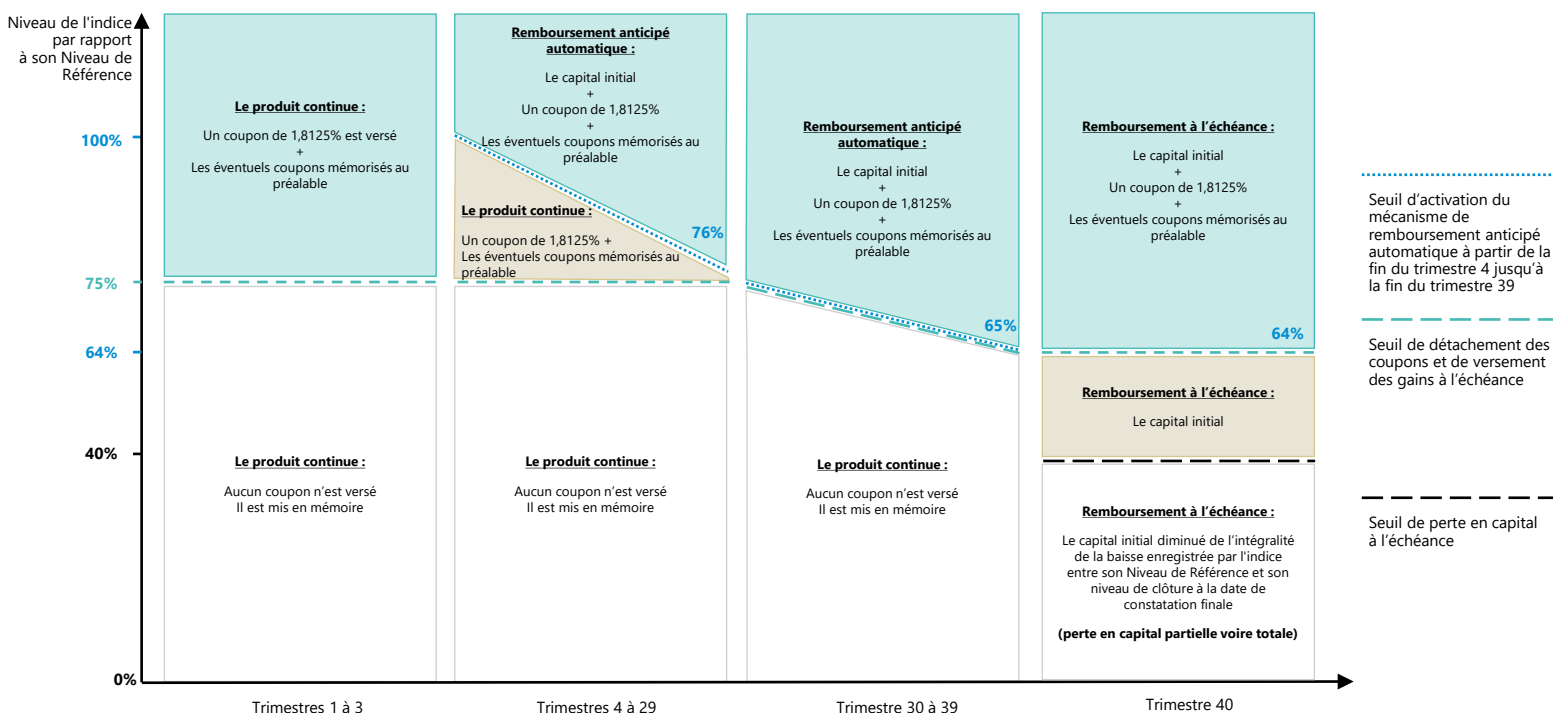
... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 1,8125% par trimestre (soit 7,25% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> ou si à la date de constatation finale, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à 64%.

**La perte en capital peut être totale si le panier équilibré a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**

**Le gain est plafonné :** En acceptant de limiter leurs gains à 1,8125% par trimestre écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,33%<sup>(2)</sup>), les investisseurs recevront en contrepartie leur capital initial si le panier équilibré ne baisse pas de plus de 60% par rapport à son Niveau de Référence à l'échéance<sup>(1)</sup>.

Les titres de créance « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Emetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

## ■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Emetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 27/09/2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une vente anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## ■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond au plus bas du de clôture des indices **Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index**, **Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.85 Index** et **Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index** aux dates suivantes : 05/07/2024, 26/07/2024, 27/09/2024.

### MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> et à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, on compare le niveau du panier équilibré à son Niveau de Référence :

**Cas favorable** : Si le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à sa barrière de versement des coupons, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Un coupon plafonné fixe de 1,8125%  
+  
Les éventuels coupons mémorisés au préalable

**Cas défavorable** : Si le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à sa barrière de versement des coupons, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Aucun coupon plafonné fixe, il est mis en mémoire

La barrière de versement du coupon est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 75% du Niveau de Référence en fin du trimestre 1, puis décroît de 1% chaque trimestre à partir de la fin du trimestre 30 (inclus), pour atteindre 64% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 40.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39), on compare le niveau de clôture du panier équilibré à son Niveau de Référence :

**Si à l'une de ces dates, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>(1)</sup> :**

Le capital initial  
+  
Le coupon plafonné fixe défini ci-dessus  
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 4,56%<sup>(2)</sup> et 6,33%<sup>(2)</sup>)

La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin du trimestre 4 le 29/09/2025, puis décroît de 1,00% chaque trimestre, pour atteindre 65% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 39 le 27/06/2034.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 27 septembre 2034, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture du panier équilibré à son Niveau de Référence :

**Cas favorable** : Si le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à 64% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 11 octobre 2034 :

Le capital initial  
+  
Le coupon défini ci-dessus  
(soit un Taux de Rendement Annuel net entre 4,52%<sup>(2)</sup> et 6,33%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 64% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 11 octobre 2034 :

Le capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel net entre -1,00% et 6,20%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable** : Si le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 11 octobre 2034 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équilibré entre son Niveau de Référence et son niveau final le 27/09/2034  
(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à 0,50%<sup>(2)</sup>)  
**L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Emetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 27/09/2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

### AVANTAGES

- À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'investisseur peut recevoir un coupon de 1,8125% dès lors que le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de versement du coupon.
- Les coupons non versés précédemment sont récupérés et versés au prochain paiement éventuel du coupon.
- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle correspondantes<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors son capital initial majoré du coupon de 1,8125% ainsi que les coupons mémorisés au préalable (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,33%<sup>(2)</sup>).
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère alors son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,20%<sup>(2)</sup>).

### INCONVÉNIENTS

- « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance<sup>(1)</sup>** (si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le panier équilibré enregistre une baisse supérieure à 60% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final<sup>(1)</sup>.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et/ou du Garant.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du panier équilibré, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains à 1,8125% par trimestre** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,33%<sup>(2)</sup>).
- Le rendement de « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture du panier équilibré autour du seuil de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique et de sa barrière de versement des coupons en cours de vie, et des seuils de 64% et 40% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- Les indices sont construits en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui les composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice sera accélérée.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

#### **Ces risques sont notamment :**

- **Risque de perte en capital :** Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement car ils sont entièrement exposés à la performance du sous-jacent.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le niveau de barrière activante limite l'exposition au risque par rapport à un investissement direct. Cependant, une fois qu'un événement de barrière activante s'est produit, le potentiel de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans le sous-jacent.
- **Risque de liquidité :** L'Émetteur ou le Lead Manager, selon le cas, a l'intention, dans des conditions de marché normales, de fournir régulièrement des prix d'offre et/ou de demande pour ce Produit. Cependant, l'Émetteur ou le Lead Manager, selon le cas, ne s'engage pas fermement à fournir de la liquidité par le biais de cours acheteurs et/ou vendeurs pour ce Produit, et n'assume aucune obligation légale de coter de tels cours ou concernant le niveau ou la détermination de ces cours. Les investisseurs potentiels ne doivent donc pas se fier à la capacité de vendre ce produit à un moment précis ou à un prix précis. Les investisseurs potentiels doivent noter que les prix indiqués comprennent généralement un écart et peuvent donc s'écarter de la valeur de marché du produit. Dans des situations de marché particulières, lorsque l'Émetteur n'est absolument pas en mesure de conclure des opérations de couverture, ou lorsque de telles opérations sont très difficiles à conclure, l'écart entre les prix d'offre et de demande sur le marché secondaire peut être temporairement élargi, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur. Par conséquent, les investisseurs peuvent vendre à un prix considérablement inférieur au prix réel du produit au moment de sa vente. En vendant le produit sur le marché secondaire, les investisseurs peuvent recevoir moins que le capital investi. Dans le cas d'une transindice sur le marché secondaire, il est possible que des coûts, y compris des taxes, liés au Produit ou en relation avec celui-ci, surviennent pour les investisseurs, qui ne sont pas payés par l'Émetteur ou imposés par l'Émetteur.
- **Risque de marché :** Les investisseurs sont exposés à des événements de perturbation du marché, qui pourraient avoir un impact sur le montant du remboursement par le biais d'un retard de paiement, d'un changement de valeur ou d'une suspension de la négociation du produit sur le marché secondaire. Pour une description détaillée de ces événements et de leurs effets, veuillez-vous référer à la documentation du produit.

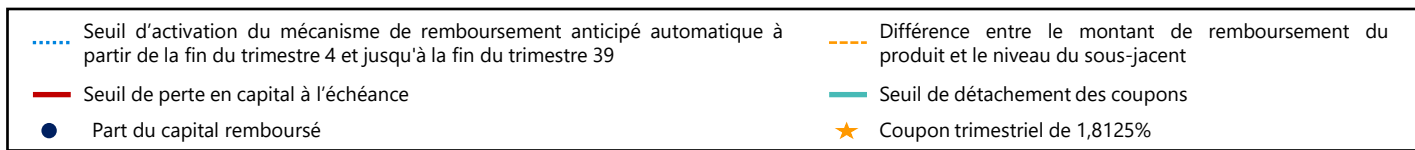
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 27/09/2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## ■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



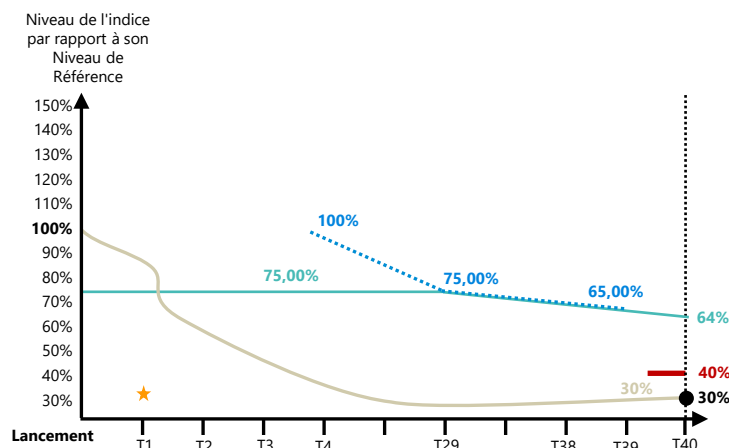
**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence

À la fin du trimestre 1, à la date de constatation correspondante, le panier équilibré clôture à un niveau strictement supérieur à la barrière de versement des coupons. Le produit verse donc un coupon de 1,8125% au titre du trimestre.

À l'issue des trimestres 2 à 39, aux dates de constatation correspondantes<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le panier équilibré, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -12,02%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net négatif de -12,18%<sup>(2)</sup>, pour un investissement direct dans le panier équilibré<sup>(3)</sup>. **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**



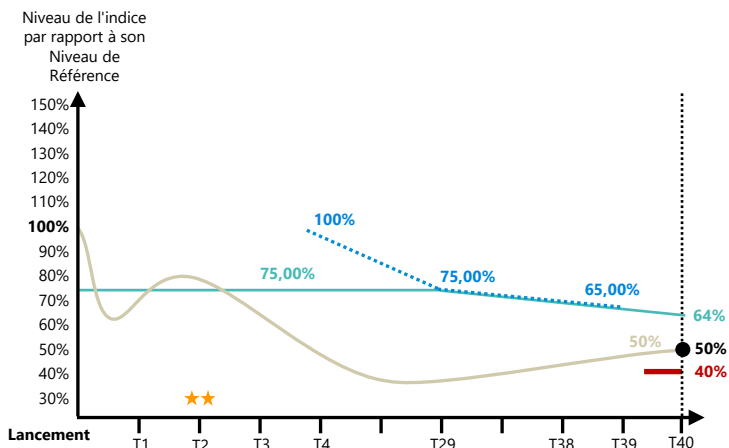
**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 64% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 2, à la date de constatation correspondante<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement supérieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 1,8125% au titre du trimestre ainsi que le coupon mémorisé au préalable.

À l'issue des trimestres 3 à 39, aux dates de constatation correspondantes<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau strictement inférieur à 64% de son Niveau de Référence (50% dans cet exemple) mais strictement supérieur à 40% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,64%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -7,60%<sup>(2)</sup>, pour un investissement direct dans le panier équilibré<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance<sup>(1)</sup> de « Phoenix Mémoire Degressif Bancaires Septembre 2024 ».

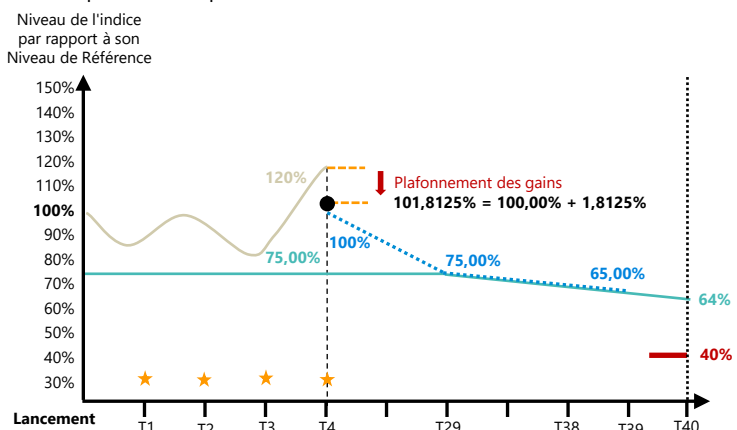


**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique

À l'issue du trimestre 1 à 3, aux dates de constatation correspondantes<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur au seuil de versement du coupon. Le produit verse alors un coupon de 1,8125% au titre de chaque trimestre.

Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation correspondante<sup>(1)</sup>, le panier équilibré clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère son capital initial majoré du coupon plafonné fixe de 1,8125%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,05%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,61%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans le panier équilibré<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 1,8125% par trimestre.



### LE RENDEMENT DU PRODUIT « PHOENIX MEMOIRE DEGRESSIF BANCAIRES SEPTEMBRE 2024 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE LE PANIER ÉQUILIBRÉ AUTOUR DES SEUILS DE 64% ET 40% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Emetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 27/09/2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du panier équilibré, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Hors dividendes bruts réinvestis et retranchement forfaitaire.



## ■ ZOOM SUR LES INDICES

L'indice **Euronext G Bnp 010622 Gr Decrement 3.85** (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice par an) est un indice indices créé, calculé et publié par Euronext.

C'est un indice composé d'un seul indice, l'indice BNP Paribas. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas et déduit de la performance de l'indice un prélèvement forfaitaire de 3,85 points d'indice par an, ce qui est défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts distribués par l'indice BNP Paribas sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'indice BNP. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice EURONEXT G BNP 010622 GR DECREMENT 3.85 est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'indice BNP Paribas.

**Code Bloomberg de l'Indice** : SGBNP385 Index

L'indice **Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05** (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,05 points d'indice par an) est un indice indices créé, calculé et publié par Euronext.

C'est un indice composé d'un seul indice, l'indice Crédit Agricole. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Crédit Agricole et déduit de la performance de l'indice un prélèvement forfaitaire de 1,05 points d'indice par an, ce qui est défavorable pour l'investisseur.

**Code Bloomberg de l'Indice** : SGACA105 Index

L'indice **Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35** (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,35 points d'indice par an) est un indice indices créé, calculé et publié par Euronext.

C'est un indice composé d'un seul indice, l'indice Société Générale. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Société Générale et déduit de la performance de l'indice un prélèvement forfaitaire de 1,35 points d'indice par an, ce qui est défavorable pour l'investisseur.

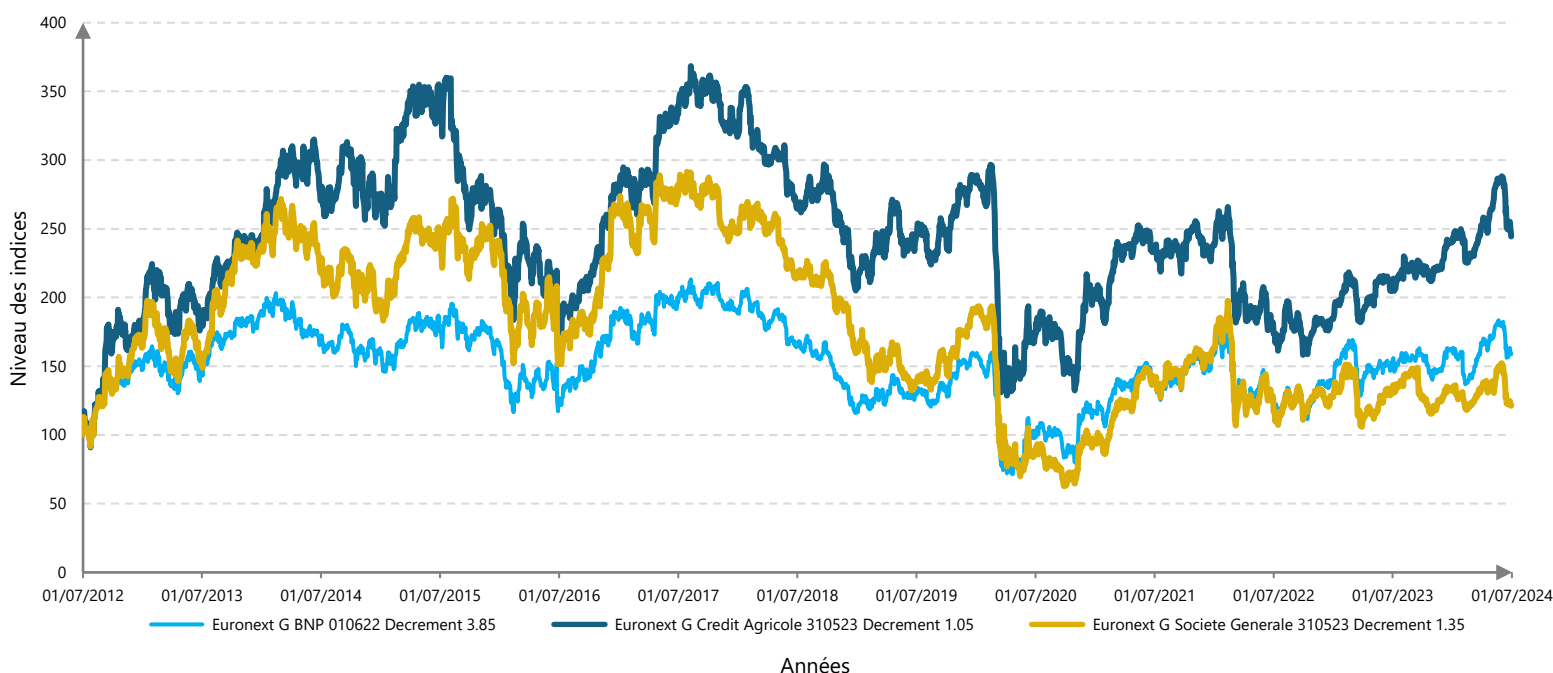
**Code Bloomberg de l'Indice** : SGGLE135 Index

Pour une information en français, il est possible de consulter à titre informatif uniquement les sites: <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRIX00001050-XPAR>, <https://live.euronext.com/en/product/indices/FRIX00002546-XPAR/market-information>, <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRIX00002512-XPAR/market-information>

Source : Equitim, le 02 juillet 2024

## ■ ÉVOLUTION DES INDICES ENTRE LE 01/07/2012 ET LE 01/07/2024

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET/OU SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Bloomberg, le 02 juillet 2024

## ■ PERFORMANCE DES INDICES

Performances au 28/05/2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index	+17,30%	+4,68%	+1,49%	-12,17%
Euronext G BNP 010622 Decrement 3.85 Index	+6,40%	+13,12%	+22,70%	-4,53%
Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index	-7,63%	-11,78%	-12,81%	-45,38%

Source : Bloomberg Finance L.P., le 02 juillet 2024

# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



**Forme :** Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

**Émetteur :** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd

**Garant de la formule et des sommes dues :** The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA

**Distributeur :** EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

**Sous-jacent :** Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index (L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'indice qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,05€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : SGACA105 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)), Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.85 Index (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'indice qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 3,85€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. ; code Bloomberg : SGBNP385 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)), Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index (L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'indice qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,35€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : SGGLE135 Index ; sponsor : Euronext ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com))

**Devise :** Euro (EUR - €)

**Montant de l'émission :** 30 000 000 EUR

**Valeur nominale :** 1 000 EUR

**Montant minimum de souscription :** 1 Titre de créance en assurance-vie et contrat de capitalisation ou 100 000 EUR en compte-titres

**Date d'émission :** 12/07/2024

**Prix d'émission :** 100% de la Valeur Nominale

**Période de commercialisation :** Du 12/07/2024 au 27/09/2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27/09/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

**Garantie du capital :** Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.

**Détermination du niveau initial :** Le Niveau de Référence correspond au plus bas du de clôture des indices Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index, Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.85 Index et Euronext G Societe Generale 310523 Decrement 1.35 Index aux dates suivantes : 05/07/2024, 26/07/2024, 27/09/2024.

**Date de constatation finale :** 27/09/2034

**Date d'échéance :** 11/10/2034 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

**Dates de constatation trimestrielle :** 27/12/2024, 27/03/2025, 27/06/2025, 29/09/2025, 29/12/2025, 27/03/2026, 29/06/2026, 28/09/2026, 28/12/2026, 30/03/2027, 28/06/2027, 27/09/2027, 27/12/2027, 27/03/2028, 27/06/2028, 27/09/2028, 27/12/2028, 27/03/2029, 27/06/2029, 27/09/2029, 27/12/2029, 27/03/2030, 27/06/2030, 27/09/2030, 27/12/2030, 27/03/2031, 27/06/2031, 29/09/2031, 29/12/2031, 30/03/2032, 28/06/2032, 27/09/2032, 27/12/2032, 28/03/2033, 27/06/2033, 27/09/2033, 27/12/2033, 27/03/2034, 27/06/2034

**Dates de paiement éventuel des coupons :** 13/01/2025, 10/04/2025, 11/07/2025, 13/10/2025, 13/01/2026, 14/04/2026, 13/07/2026, 12/10/2026, 12/01/2027, 13/04/2027, 12/07/2027, 11/10/2027, 10/01/2028, 10/04/2028, 11/07/2028, 11/10/2028, 11/01/2029, 12/04/2029, 11/07/2029, 11/10/2029, 11/01/2030, 10/04/2030, 11/07/2030, 11/10/2030, 13/01/2031, 10/04/2031, 11/07/2031, 13/10/2031, 13/01/2032, 13/04/2032, 12/07/2032, 11/10/2032, 10/01/2033, 11/04/2033, 11/07/2033, 11/10/2033, 10/01/2034, 12/04/2034, 11/07/2034, 11/10/2034

**Dates de remboursement anticipé automatique :** 13/10/2025, 13/01/2026, 14/04/2026, 13/07/2026, 12/10/2026, 12/01/2027, 13/04/2027, 12/07/2027, 11/10/2027, 10/01/2028, 10/04/2028, 11/07/2028, 11/10/2028, 11/01/2029, 12/04/2029, 11/07/2029, 11/10/2029, 11/01/2030, 10/04/2030, 11/07/2030, 11/10/2030, 13/01/2031, 10/04/2031, 11/07/2031, 13/10/2031, 13/01/2032, 13/04/2032, 12/07/2032, 11/10/2032, 10/01/2033, 11/04/2033, 11/07/2033, 11/10/2033, 10/01/2034, 12/04/2034, 11/07/2034

**Barrière de remboursement anticipé automatique :** La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin de trimestre 4, puis décroît de 1,00% chaque trimestre, pour atteindre 65% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 39.

**Barrière de versement des coupons :** La barrière de versement du coupon est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 75% du Niveau de Référence en fin du trimestre 1, puis décroît de 1% chaque trimestre à partir de la fin du trimestre 30 (inclus), pour atteindre 64% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 40.

**Seuil de perte en capital à l'échéance :** 40% du Niveau de Référence du panier équilibré

**Commission de souscription/rachat :** Néant

**Éligibilité :** Contrat d'assurance vie ou de capitalisation

**Frais d'investissement :** Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

**Cotation :** Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

**Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus :** Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) – France

**Commission de distribution :** Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.

**Périodicité et publication de la valorisation :** BLOOMBERG, REUTERS. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

**Double valorisation :** En plus de celle produite par Goldman Sachs International, London, GB, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 27/09/2024 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Refinitiv.

**Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International, London, GB » dans les avertissements en page suivante.

**Agent de calcul :** Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts<sup>(1)</sup>. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

**Code ISIN :** XS2835142931

(1) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur

## ■ AVERTISSEMENTS

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.**

**Risque de perte en capital :** Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

**Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée.** Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des indices) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

**Disponibilité du Prospectus :** Le titre de créance « Phoenix Memoire Degressif Bancaires Septembre 2024 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu).

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES :** L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou du Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régie par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régie par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur et/ou du Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur et/ou du Garant pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et/ou du Garant n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/149 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/149 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.**

# equitim.

Siège social : Société Equitim, 52 Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.

Société par indices Simplifiée de 947 369 euros.

Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.